



**Délibération du
Conseil Municipal du 20 mai 2025**

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 16

Date de convocation : 16 mai 2025

Secrétaire de séance : Aline CLAIRET

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à vingt – heures et six minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, BOURBON Ludovic, BRUN-PEYNAUD Annick, CHENE Marie-Thérèse, CHEVALIER Jean-François, CLAIRET Aline, CHOULET Sébastien, DEVAY Florence, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, MATHIEU Karine, PERRET Jean-Yves, PERRUQUON Séverine,

DEL 2025 05 02 – Délibération approuvant la convention de reversement des CEE par le SYDER

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique et fondant le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE),
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu la convention de reversement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) proposée par le SYDER,
Considérant que cette convention permet à la commune de bénéficier des CEE obtenus par le SYDER dans le cadre de ses actions d'efficacité énergétique,
Considérant que le SYDER, établissement public de coopération local, exerce une pluralité de compétences dans le domaine de l'éclairage public et de la production d'énergie renouvelable par photovoltaïque,
Considérant que le SYDER a adhéré au pacte d'opérations d'économies d'énergies réalisées sur le territoire national, particulièrement en matière d'éclairage public,
Considérant que le Comité syndical du SYDER a décidé, lors de sa séance du 11 juin 2024, de reverser aux communes les sommes perçues par le SYDER sur la vente des CEE obtenus pour la rénovation du parc éclairage public communal,

Excusés :

Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire

Absents :

Madame Pascale GOUTTE

Monsieur Eric PONCET

Le détail des produits à reverser à la commune est de 751.44 €

Entendu l'exposé, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 16 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

APPROUVE la convention de reversement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) par le SYDER envers la commune en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à son exécution.

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne mise en œuvre de cette convention.

Pour extrait certifié conforme,
Le 21 mai 2025 A Bully
Le Maire,
Charles-Henri BERNARD



Secrétaire de séance
Aline CLAIRET